

Commune de Kehlen

Maison Relais « Primaire »

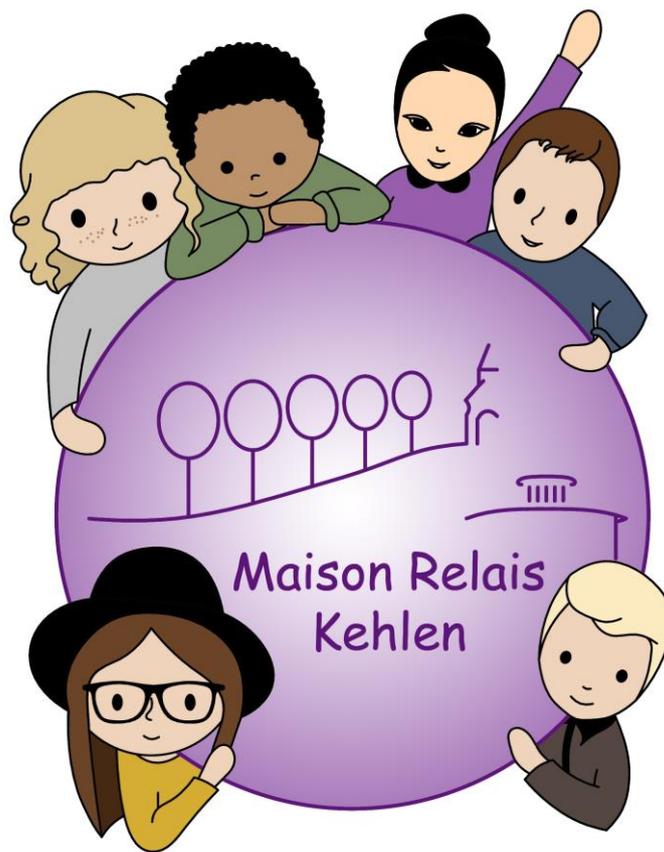
Inscriptions 2023/2024

Nom et prénom de l'enfant : _____

Cycle 2023 / 2024 :

(Veuillez cocher s.v.p.)

2.1 2.2 3.1 3.2 4.1 4.2



Liberatiounsstrooss L-8283 KEHLEN

Heures d'ouverture : lundi à vendredi de 7h00 à 19h00



SEA Kehlen

Bérénice JOACHIM

Luciane GELHAUSEN

✉ E-mail : sea.mr@kehlen.lu

☎ Bureau : 30 82 92 – 400

GSM : 621 33 90 62

AVIS IMPORTANT

Chers parents,

Afin de garantir une meilleure gestion des inscriptions **2023/2024**, la fiche d'inscription de votre enfant est à remettre **personnellement jusqu'au 1er mai 2023** auprès du bureau de la chargée de direction en la Maison Relais « Primaire » à L-8283 Libératiounsstrooss Kehlen.



Les inscriptions se font que sur rendez-vous.

Veillez prendre votre rendez-vous par téléphone au **308292-400**. Les inscriptions se font pendant les jours suivants :

Dates et horaires pour le dépôt des inscriptions :

- **25/03 samedi** de 09h00 à 15h00
- **27/03 lundi** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **28/03 mardi** de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
- **29/03 mercredi** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **30/03 jeudi** de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- **31/03 vendredi** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **04/04 mardi** de 10h00 à 14h00
- **22/04 samedi** de 09h00 à 15h00
- **29/04 samedi** de 09h00 à 15h00

Pour valider la remise de la fiche d'inscription de votre enfant, un accusé de réception vous sera remis lors du dépôt de ladite fiche.

Seules les inscriptions complètes déposées personnellement à la Maison Relais aux jours et heures mentionnées ci-avant **seront prises en considération**. Les inscriptions se font en principe par année scolaire. Après le 30 avril, dernier délai pour le dépôt de l'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte.

Coordonnées de l'enfant

Nom		
Prénom		
Rue, numéro		
Localité, code postal		L-
Matricule national		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Sexe		
Langue(s) parlée(s)/		
Frères et sœurs (Noms et dates de naissance)		
		

Fiche médicale de l'enfant

Médecin traitant	Nom	
	Adresse	
	Téléphone	

L'enfant a-t-il subi des interventions chirurgicales ? Si oui, lesquelles ?

Oui Non

L'enfant est-il suivi par un médecin pour un problème particulier ? Si oui, lequel ?

Oui Non

L'enfant suit-il une médication particulière ? (Si oui, veuillez annexer une copie de la prescription médicale)
Si oui, lesquelles ?

Oui Non

L'enfant a-t-il des maladies chroniques ou allergies ? (Si oui, veuillez annexer un certificat médical)
Si oui, lesquelles ?

Oui Non

L'enfant peut-il tout manger ?

Oui

Non, l'enfant ne peut pas manger les produits suivants :

.....

Est-ce que l'enfant peut participer à toutes les activités, sports, etc. ?
Si non, lesquels sont à éviter ?

Oui Non

L'enfant porte...

des lunettes

des lentilles de contact

un appareil dentaire

un appareil auditif

autres :

Coordonnées des parents/tuteurs

	1 ^{re} personne de référence	2 ^e personne de référence
Nom		
Prénom		
Matricule		
Lien de parenté	<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> tuteur	<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> tuteur
Etat civil	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> pacs <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> en instance de divorce <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> pacs <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> en instance de divorce <input type="checkbox"/> Veuf(ve)
Adresse		
Téléphone		
GSM		
Tél. travail		
Courriel		
Vivant avec l'enfant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Droit de garde	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Jugement à joindre, si existant
Autorisé à récupérer l'enfant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Autres personnes de contact

Par la présente, je soussigné(e),

déclare qu'il n'y a aucun changement des personnes de contact par rapport à l'année scolaire 2022/2023

Signature :

Nom - Prénom			
Rue, numéro			
Localité		L-	
Lien de parenté			
Téléphone	GSM		
Téléphone travail			
➤ La personne est autorisée à récupérer l'enfant.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
➤ La personne peut être appelée en cas d'urgence si les parents / tuteurs ne sont pas joignables.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Nom - Prénom			
Rue, numéro			
Localité		L-	
Lien de parenté			
Téléphone	GSM		
Téléphone travail			
➤ La personne est autorisée à récupérer l'enfant.		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
➤ La personne peut être appelée en cas d'urgence si les parents / tuteurs ne sont pas joignables.		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Nom - Prénom			
Rue, numéro			
Localité		L-	
Lien de parenté			
Téléphone	GSM		
Téléphone travail			
➤ La personne est autorisée à récupérer l'enfant.		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
➤ La personne peut être appelée en cas d'urgence si les parents / tuteurs ne sont pas joignables		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Inscription aux plages horaires de la Maison Relais

L'enfant est inscrit pour l'année scolaire **2023/2024** au cycle :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Cycle 2.1 | <input type="checkbox"/> Cycle 2.2 |
| <input type="checkbox"/> Cycle 3.1 | <input type="checkbox"/> Cycle 3.2 |
| <input type="checkbox"/> Cycle 4.1 | <input type="checkbox"/> Cycle 4.2 |

Cochez s.v.p. uniquement les cases dont vous avez réellement besoin. Un changement pour le mois de septembre 2023 ne sera plus possible par la suite. Des modifications ne peuvent être effectuées qu'à partir du mois d'octobre en fonction des places disponibles.

La prise en charge des enfants (école et maison relais) **est limitée à un maximum de 10 heures** par jour. Une dérogation peut être accordée sur demande écrite et motivée (p.ex. certificats de l'employeur détaillant les jours et heures de travail).

Plages d'inscription	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 – 08.00					
12.00 – 14.00					
14.00 – 15.00					
15.00 – 16.00					
16.00 – 17.00					
17.00 – 18.00					
18.00 – 19.00					

Les **inscriptions irrégulières** sont réservées exclusivement aux parents ayant un horaire de travail irrégulier ! Pour une telle inscription, il est indispensable de contacter la chargée de direction !

- Irrégulier et selon plan d'inscription mensuel



Autorisation parentale : Activités en dehors de la Maison Relais

Par la présente, je soussigné(e),

autorise mon enfant,

- de se rendre seul de notre domicile à la Maison Relais et vice versa
- de se rendre seul d'un club (sportif/culturel ou autre) à la Maison Relais et vice versa
- Les parents sont priés d'avertir la Maison Relais au moins 2 jours à l'avance de tout changement concernant les activités de leurs enfants en dehors de la Maison Relais. Toute communication avec les clubs (inscriptions, annulations, autorisations...) se fait par les parents.
- À partir du cycle 3.1., les enfants ne seront plus accompagnés par le personnel d'encadrement de la Maison Relais pour joindre leurs activités !

La/les case(s) coché ci – dessus s'applique(nt):

- durant toute l'année scolaire 2023/2024
- de la signature de la présente et ceci jusqu'à la date du ___ / ___ /20___

Je déclare assumer la responsabilité de mon enfant pendant cette / ces périodes d'absences

(signature)

Autorisation parentale : Urgences

Par la présente, je soussigné(e) _____, autorise le personnel d'encadrement de consulter un médecin en cas de maladie ou d'accident s'il n'arrive pas à me joindre auparavant.

Lieu _____, le _____ 2023

(signature)

Autorisation parentale: Déplacements



Par la présente, je soussigné(e) _____, autorise le personnel d'encadrement de transporter mon enfant _____ en bus, resp. train, dans le cadre des activités en dehors de la Maison Relais.

Lieu _____, le _____ 2023

(signature)

→ *L'autorisation de déplacements est obligatoire si vous souhaitez inscrire votre enfant pendant les vacances scolaires !*



Par la présente, nous vous informons que lors des diverses activités de la Maison Relais, les enfants sont pris en photos et sont filmés.

Ces photos resp. vidéos peuvent être affichées/montrées dans la Maison Relais, publiées sur le site internet, journal de bord (www.journal-de-bord.lu) respectivement dans des brochures, dépliants ou sur des canaux privés sur internet.

Si vous désirez que les photos resp. vidéos reprenant votre enfant ne soient pas publiées, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le refus de publication que vous trouverez ci-dessous.

À remplir uniquement en cas de refus!

Par la présente, je soussigné(e) _____ mère /
père/ tuteur de l'enfant _____ vous informe
que je refuse que la Maison Relais de Kehlen publie des photos resp. vidéos de l'enfant sur
internet, dans des brochures, dépliants, etc.

Lieu _____, le _____ 2023

(signature)

Documents à joindre

Pour chaque année scolaire, les parents sont priés de joindre les documents suivants lors de l'inscription :

- Certificat de travail des parents / du tuteur (voir annexe)
- Une copie de l'ordonnance médicale (en cas de prise de médicaments)
- Autorisation parentale en cas de prise de médicaments
- Certificat médical en cas d'allergie ou d'intolérance
- Une copie de la carte de vaccination de l'enfant si de nouvelles vaccinations ont été effectuées au courant de l'année scolaire précédente

Pour toute nouvelle inscription, les documents suivants sont également à joindre :

- Une copie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant
- Une copie de la carte sécurité sociale de l'enfant
- Une copie de la carte de vaccination de l'enfant



Remarques importantes

- Veuillez prendre note que toute annulation se fait de préférence par courriel avant 09h00 :
sea.mr@kehlen.lu
- En cas d'un nombre d'inscriptions supérieur à la capacité maximale d'enfants, priorité sera donnée aux enfants:
 - de familles monoparentales (un certificat de résidence élargi est à joindre à la fiche d'inscription)
 - de familles dont un parent est gravement malade (maladie à attester par un médecin)
 - d'un milieu social défavorisé, nécessitant une prise en charge des enfants (sur avis des assistants sociaux)
 - de familles dont les deux parents travaillent (les certificats des employeurs attestant le nombre de jours, d'heures et la durée du travail hebdomadaire sont à joindre à la fiche d'inscription)
- La surveillance des devoirs à domicile offerte par la Maison Relais ne constitue pas une aide aux devoirs et n'assure donc ni la correction ni l'achèvement des devoirs. Un espace surveillé où ils peuvent travailler dans la tranquillité est offert aux enfants. Ceci n'évite évidemment pas que des questions des enfants soient répondues dans la mesure du possible.
- En cas de besoin, nous utilisons les produits suivants :
 - Crème solaire anti allergène
 - Pansement adhésif
 - Coldpack
 - Spray désinfectant
 - Arnika-Stick
 - After-Bite-Stick
 - Insectifuge
- Il est important que votre enfant soit toujours vêtu en fonction des conditions météorologiques, car nous planifions un maximum de nos activités en plein air.
- Tous les enfants ont besoin de pantoufles qui resteront dans leurs cases à la Maison Relais.
- Vous trouvez le règlement interne de la Maison Relais sur <https://sea.kehlen.lu/>
- Si durant l'année scolaire des données changent (adresse, personnes à contacter, téléphone), il est important d'en informer immédiatement le responsable de la Maison Relais.



Inscription Maison Relais Kehlen « Primaire » 2023/2024

→ Les délais d'inscription pour les vacances pour l'année scolaire 2023/2024 sont les suivants :

- Toussaint & Noël: **29.09.2023**
- Carnaval & Pâques: **12.01.2024**
- Pentecôte & Été: **26.04.2024**

Vous trouverez les formulaires d'inscription au moins 2 semaines à l'avance sous

<https://sea.kehlen.lu/>



Une fois la fiche d'inscription remise, toute annulation non soumise au moins 4 semaines précédant la date concernée, les plages d'accueil de vacances seront facturées (sauf en cas de maladie avec certificat médical ou d'événement familial exceptionnel justifié).

Je certifie que les déclarations faites en réponse au présent formulaire sont, à ma connaissance, sincères, complètes et exactes et je prends note que l'équipe éducative de la Maison Relais de Kehlen peut communiquer ces informations à un médecin ou un professionnel de la santé en cas d'urgence.

Lieu _____, le _____ 2023

(signature)

Nom de l'enfant : _____ Paraphe : _____



Application « DIMMI »

Nous vous informons qu'à partir de la rentrée scolaire 2023, l'application DIMMI constituera le moyen principal de communication entre le SEA et vous.

DIMMI est une application de communication développée par une entreprise luxembourgeoise, offrant un standard plus sécurisé de vos données personnelles que les applications usuelles. D'ailleurs aucun numéro de téléphone n'est nécessaire, une adresse de courriel suffit pour se connecter.

DIMMI permet aux responsables du SEA d'envoyer des messages et des informations utiles concernant l'organisation et les activités aux parents.

Nous vous invitons dès lors de télécharger l'application et de vous en familiariser avec afin de garantir une transition facile en septembre.

Étape 1 : Télécharger l'application

Recherchez l'application Dimmi dans l'App Store ou le Google Play Store. (Les liens de téléchargement se trouvent aussi sur www.dimmi.lu) Installez l'application sur votre smartphone ou tablette.



Étape 2 : Créer un compte

Démarrez l'application Dimmi et cliquez sur « Registrer ». Enregistrez-vous avec votre nom/prénom, une adresse de courriel valide et un mot de passe de votre choix. Confirmez votre adresse en cliquant sur le lien qui vous est envoyé sur l'adresse de courriel indiquée.

Étape 3 : Se connecter

Connectez-vous maintenant avec l'adresse de courriel et votre mot de passe dans l'application Dimmi sur votre téléphone mobile ou tablette.

Étape 4 : S'authentifier comme parents/tuteurs

Sous « Authenticate », cliquez sur "Scan now" en pointant la caméra de votre appareil vers le code QR que vous avez reçu par les responsables du SEA.

Étape 5 : Vous êtes prêt !

Dès l'enregistrement vous pouvez réceptionner les messages et informations envoyés par les responsables du SEA.



Vous pouvez également regarder le Tutoriel sur YouTube :

<https://youtu.be/kGpOjYHHPmg>

En cas de questions, n'hésitez pas de contacter le SEA !



Certificat d'emploi 2023/2024

Nom de l'employeur

Il est certifié par la présente que Mme/M.

est engagé(e) en sa qualité de

depuis le

dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée

dans le cadre d'un contrat à durée déterminée jusqu'au

Sa tâche horaire hebdomadaire est actuellement de heures/semaine.

Les horaires de travail sont :

Lundi de h à h ; de h à h

Mardi de h à h ; de h à h

Mercredi de h à h ; de h à h

horaire mobile*

Jeudi de h à h ; de h à h

Vendredi de h à h ; de h à h

Attention: les horaires de travail mobiles (p.ex. le matin entre 7h00 et 9h00, le soir entre 16h00 et 18h00) sont considérés comme horaires réguliers.

Irrégulier/selon plan

Signature et cachet de l'employeur



Certificat d'emploi 2023/2024

Nom de l'employeur

Il est certifié par la présente que Mme/M.

est engagé(e) en sa qualité de

depuis le

dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée

dans le cadre d'un contrat à durée déterminée jusqu'au

Sa tâche horaire hebdomadaire est actuellement de heures/semaine.

Les horaires de travail sont :

Lundi de h à h ; de h à h

Mardi de h à h ; de h à h

Mercredi de h à h ; de h à h

horaire mobile*

Jeudi de h à h ; de h à h

Vendredi de h à h ; de h à h

Attention: les horaires de travail mobiles (p.ex. le matin entre 7h00 et 9h00, le soir entre 16h00 et 18h00) sont considérés comme horaires réguliers.

Irrégulier/selon plan

Signature et cachet de l'employeur